

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Service du patrimoine Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial Affaire suivie par Elisabeth Cheuret Référence : 2021/D/ La ministre de la culture

à

Monsieur le Préfet de la région Occitanie Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 09 mars 2021

<u>Objet</u>: avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 04 mars 2021– projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables de Mirepoix (Ariège) **P.J.**: Projet de périmètre

Lors de sa séance du 04 mars 2021, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a donné un **avis favorable** à l'unanimité au projet de classement du site patrimonial remarquable de Mirepoix, dont le périmètre est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L. 631-2 et R. 631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R. 123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation Le sous-directeur des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Emmanuel ÉTIENNE

Meners

Proposition de périmètre :

